



# ATLANTIQUE TRIGNAC KARATE SHOTOKAN

6 rue des Frères Perruche – 44570 TRIGNAC Tel : 06 95 21 33 69



atks44.trignac@hotmail.fr

www.atks44.net



ATKS Trignac

## Fiche d'inscription / Renseignements 2021/2022

Nom \_\_\_\_\_ (de jeune fille: \_\_\_\_\_)

Prénom \_\_\_\_\_ Nationalité \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Mobile (obligatoire) \_\_\_\_\_

En cas de garde alternée, mobile des 2 parents (ou représentants légaux) \_\_\_\_\_

Adresse mail \_\_\_\_\_

### Pour les enfants mineurs:

Nom du représentant légal \_\_\_\_\_

Adresse si différente \_\_\_\_\_

### Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom – prénom \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

A déjà pratiqué le karaté (1) : **OUI - NON**

Si oui, nom de l'ancien club :

Nom du professeur/enseignant \_\_\_\_\_

### Historique des grades :

<u>KYU</u>	<u>date d'obtention</u>	<u>KYU</u>	<u>date d'obtention</u>
Blanc 6 <sup>ème</sup> kyu		Vert 3 <sup>ème</sup> kyu	
Jaune 5 <sup>ème</sup> kyu		Bleu 2 <sup>ème</sup> kyu	
Orange 4 <sup>ème</sup> kyu		Marron 1 <sup>er</sup> kyu	

Possède déjà un passeport FFKDA (1) : **OUI - NON**

Passeport obligatoire pour la pratique de la compétition (à partir de la 2<sup>ème</sup> année) et le passage de grade (Coût à la charge de l'adhérent 25€)

**Pour les licenciés désirant faire de la compétition** (à partir de la deuxième année) :

⇒ Penser à s'équiper personnellement en protection (pieds, poings, protège-dents, coquille)

(1) rayer la mention inutile

### Inscription au cours :

Cours enfants 6-9 ans

Cours adultes débutants (+14ans)

Cours enfants 10-13 ans

Body-karaté

Cours adultes confirmés (+14ans)

### Modalité de Règlement de la licence + la cotisation

à partir de 2 licences dans le même foyer : remise de 10% sur la 2<sup>ème</sup> licence, remise de 15% sur la 3<sup>ème</sup> licence

Cours enfants 6-9 ans

110 €

Cours adultes débutants

130 €

6 ans révolus pour le 30 septembre 2020

Cours enfants 10-13 ans

110 €

Cours adultes confirmés

130 €

Body-karaté

90 €

**Possibilité de règlement en 2 ou 3 fois mais TOUS les chèques doivent être remis lors de l'inscription**

Si vous désirez une attestation de paiement, cocher cette case



(nécessaire pour la participation des comités d'entreprise)

Cette attestation vous sera remise après encaissement du 1<sup>er</sup> règlement de l'adhésion

### Communication :

J'autorise la prise de photos et la réalisation de vidéos,

dans le but de promouvoir le karaté et l'ATKS (rayer la mention inutile)

**OUI - NON**

### Autorisation :

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ responsable légal, autorise mon enfant à participer aux manifestations durant la saison, organisées par la F.F.KARATE et ses organismes déconcentrés (Ligues et Départements).

J'autorise la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant la manifestation.

### Sécurité des enfants :

Les parents veilleront à accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à l'entrée de la salle ; s'assurer de la présence du professeur avant de partir et venir le(s) récupérer dans la salle à la fin du cours.

Les adhérents mineurs ne sont sous la responsabilité du professeur ou du représentant du club qu'à partir du moment où ils pénètrent dans la salle de pratique ; en dehors de celle-ci, ils restent sous la responsabilité de leurs parents et/ou accompagnateurs. La responsabilité des professeurs et de l'association ne saurait être engagée pour tout évènement à l'extérieur de la salle. A l'issue du cours, les mineurs ne doivent pas quitter le complexe sportif seuls. Dans le cas contraire, veuillez cocher la ligne ci-dessous.

j'autorise mon enfant à quitter seul le cours et à rentrer par ses propres moyens

### A joindre AVEC cette fiche de renseignements :

La demande de licence FFKDA complétée

Le paiement complet

**Certificat médical postérieur de moins de 3ans au 01/07/2021 avec la mention :**

**« autorise la pratique du karaté et des disciplines associées en compétition »**

⇒ **Ou photocopie du passeport FFKDA validé par le médecin après le 01/07/2021**

⇒ **Ou attestation sur l'honneur relative à la circulaire du 27 juillet 2021 de la FFKDA**

1 Photo d'identité pour établissement de la carte club (obligatoire pour les enfants)

1 enveloppe timbrée à votre adresse

le Pass'sanitaire valide (vérification via l'appli TAC Verif)

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_ certifie **exact les renseignements fournis** et **avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ATKS.**

**Date :**

**Signature :** (précédée de la mention « lu et approuvé »)